



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4755e séance (privée) du Conseil de Sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le vendredi 16 mai 2003, à 10 h 15**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal.

Le 16 mai 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4755e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par le général de division Patrick Cammaert, Conseiller militaire du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui participaient à la séance.

